



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ANPE

Question écrite n° 50128

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la difficulté pour un futur entrepreneur de mettre en ligne une offre d'emploi sur le site Internet de l'ANPE. Il souligne le fait, qu'en l'état actuel des choses, un créateur d'entreprise, qui souhaite recruter un ou plusieurs collaborateurs et constituer son équipe en amont, ne peut utiliser pleinement le site ANPE tant qu'il n'a pas obtenu son numéro SIREN, ce qui se traduit par une perte non négligeable de temps dans le cas de la recherche d'un type d'emploi difficile à pourvoir. Il lui demande, en conséquence, ce que le Gouvernement compte faire pour remédier techniquement à cette difficulté en créant tout simplement une rubrique « entreprise en cours d'identification SIREN », vérifiable tant auprès de l'INSEE que de la chambre de commerce ou de métiers.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50128

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5101

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)